



## COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 25 JUIN 2021

Réunion enregistrée, le fichier est disponible pour quiconque en fait la demande durant 2 mois.

**Etaient présents :** Christian GALLO, Jean-Noël NAL, René ISNARD, Christian TROJA, Bruno VALENTINI, Gérard BARDONNENCHE.

**Etaient excusés et représentés :** Jacques MAUREL (Pouvoir donné à René ISNARD), Rémy LIEUTIER (Pouvoir donné à Jean Noël NAL).

**Etaient absents :** Daniel ROBERT, Christian GARCIN, Nicolas RICHIER, Jérôme SAMUEL.

**Etaient également présents sans voix délibérante :** Vincent de TRUCHIS (Directeur), Richard CHAIX (Responsable Administratif et Financier).

**Secrétaire de séance :** René ISNARD.

Ouverture de séance : 11h00

Le Président rappelle les membres du conseil élus pour 6 ans lors de l'Assemblée des propriétaires du 17 juin 2021.

Secteur Vitrolles - Monétier - Ventavon – Mississipi est élu M. ISNARD René (Titulaire)  
Secteur Upaix – Les Empeygnées – St Martin est élu M. TROJA Christian (Titulaire)  
Secteur Sisteron – Garduelle est élu M. LIEUTIER Rémy (Titulaire)  
Secteur Upaix – Les Empeygnées – St Martin – Le Poet – Reveyrolles est élu M. RICHIER Nicolas (Suppléant)  
Secteur Mison – Maugrach est élu M. SAMUEL Nicolas (suppléant)

## 1. ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE PRESIDENT

Sous la présidence du doyen d'Age Jean Noel NAL il est procédé à l'élection du Président et du Vice-Président.

Le Président POINCELET prend la parole et explique que les difficultés rencontrées avec les administrations (Région, Préfecture...) lors de sa dernière présidence l'encouragent à ne pas se représenter comme Président de l'ASA du Canal de Ventavon St Tropez et démissionner de son mandat de syndic titulaire pour lequel il était élu jusqu'en 2023.

C'est avec une vive émotion que le Président s'est exprimé, il a rappelé le travail immense réalisé depuis la fusion avec l'ASA de St Tropez historique, il rappelle que la situation budgétaire est saine bien que conscient des enjeux en cours notamment les préjudices financiers liés aux contentieux EDF, le barrage des Poux et la DDT et la Région FEADER liée aux subventions tranche 1 et 2.

Il a également remercié le Directeur pour la qualité des dossiers qu'il a toujours préparé avec soin et professionnalisme. Il a remercié le comptable pour le suivi administratif de l'ASA depuis 2 ans et bien sûr l'ensemble des membres du conseil qui l'ont suivi depuis toutes ces années.

La démission du Président comme syndic titulaire sur le secteur du Poet et Reveyrolles implique son remplacement par le suppléant Nicolas RICHIER élu lors de la dernière Assemblée des Propriétaires du 17 juin 2021.

Le Président Daniel POINCELET fait remarquer que le syndic titulaire D. BORELY en charge du secteur Mison – Maugrach ne participe plus aux réunions depuis plusieurs mois et souhaite le remplacer par Jérôme SAMUEL élu lors de la dernière Assemblée des Propriétaires du 17 juin 2021. Après contact avec D. BORELY, celui-ci ayant une charge de travail trop importante accepte de démissionner.

Le doyen d'Age sollicite le conseil pour connaître les candidats pour la présidence de l'ASA.

Seul Christian GALLO s'est proposé et est élu à l'unanimité des membres présents ou représentés

Il est ensuite proposé la vice-présidence à René ISNARD qui l'accepte et est élu à l'unanimité des membres présents ou représentés

**Délibération : oui à l'unanimité des membres présents ou représentés**

## 2. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES TRAVAUX

Le nouveau Président élu expose qu'en vertu de l'article 44 du décret n° 2006-504, il est nécessaire de constituer une commission d'appel d'offres :

A cet effet, il désigne deux membres titulaires :

- M. NAL Jean Noël
- M. LIEUTIER Rémy

Et deux membres suppléants :

- M. René ISNARD
- M. MAGNAN Christian

**Délibération : oui à l'unanimité des membres présents ou représentés**

### 3. AUGMENTATION DU LOYER CONCERNANT LE STOCKAGE SUR LA PARCELLE DU SYNDIC BARDONNENCHE

Un bail de location signée en date du 1<sup>er</sup> janvier 2021 prévoyait une rémunération de 170€/mois pour le stockage de 3 moteurs sur des étagères sur la parcelle de M. BARDONNENCHE.

Un besoin de stockage supplémentaire lui a été sollicité et Mr BARDONNENCHE a donné son accord de principe validé lors du CS du 4 juin 2021.

Il convient de valider un avenant n° 1 au bail en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 avec un montant de location fixé à 300€/mois.

**Délibération : oui à l'unanimité des membres présents ou représentés**

### 4. QUESTIONS DIVERSES

Après débat le conseil propose dorénavant de se réunir à nouveau à la Mairie du Poet.  
Il sera étudié une possible convention annuelle

Fin de séance 12h15

Christian GALLO  
Président

